

COMMUNE DE LOMBERS

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 septembre 2017

29° Conseil Municipal

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude ROQUES, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Claude ROQUES, Sylvie BASCOUL, Jérôme FABRIÈS, Hélène GUERNET, Mikaël ROUQUETTE, Marcelle LECHEVANTON, Valérie FONTAINE, Magali GAZANIOL, Christophe MOREL, Christiane ENJALBERT, Jean-Louis LLOP, Françoise SERAYSSOL

Absent excusé : M. Bruno CASSAR représenté par MME Françoise SERAYSSOL

Absent : M. Kévin PONS, M Jérôme ALBY,

Date de convocation et d'affichage : 22 septembre 2017

Secrétaire de séance : M. Mikaël ROUQUETTE

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1) DECISION MODIFICATIVE : CELLULE DE REFROIDISSEMENT, CHAUFFE-EAU ECOLE, DIFFERENCES SUR TITRES
- 2) DIA ROGER/RAYNAUD
- 3) DELIBERATION EMPLOI POUR ECOLE
- 4) TARIFS PARTICIPATIONS DES COMMUNES EXTERIEURES
CANTINE/GARDERIE
- 5) VENTE DES PATUS DE LOULMIE
- 6) ACHAT LAVE VAISSELLE POUR SALLE DES FETES
- 7) CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR ALARME MAIRIE-POSTE
- 8) SUJETS DIVERS

DECISIONS MODIFICATIVES

DIFFERENCES SUR TITRES, CELLULE DE REFROIDISSEMENT, VASE EXPANSION

Objet : Augmentation de crédits n° 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2017.

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	11,00€
023	023	Virement à la section d'investissement	1 640,00€
		Total	1 651,00€

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Montant
73	7318	Autres impôts locaux ou assimilés	205,00€
73	7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou ...	293,00€
75	752	Revenus des immeubles	81,00€
77	7788	Produits exceptionnels divers	1 072,00€
		Total	1 651,00€

DEL 2017		Élus présents	12	Élus représentés	1
Pour	13	Contre	0	Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Objet : Augmentation de crédits n° 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2017

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	313	Autres installations, matériel et outillage	816,00€
21	2184	311	Mobilier	824,00€
			Total	1 640,00€

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	1 640,00€
			Total	1 640,00€

DEL 2017		Élus présents	12	Élus représentés	1
Pour	13	Contre	0	Abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

DIA ROGER/RAYNAUD

Droit de Prémption Urbain :

Le dossier de vente d'un bien situé au village de Lombers, 27 rue des écoles, section D n°655 d'une superficie de 12a et 92ca propriété de M ROGER Patrick et MME BONNET Anne-Marie épouse ROGER Patrick et de M ROGER Alain est examiné et après discussion, les membres présents renoncent au droit de prémption urbain au profit de la commune.

EMPLOI D'UN(E) SALARIE(E) POUR ECOLE

L'emploi d'un(e) salarié(e) pour les besoins de l'école a été reporté à un prochain conseil en raison du gel des emplois aidés par la préfecture.

PARTICIPATIONS DES COMMUNES EXTERIEURES A LA CANTINE ET LA GARDERIE

Monsieur FABRIÈS indique que pour l'exercice 2017 le coût de fonctionnement d'un élève s'élève à 955 euros. Les membres présents à l'unanimité acceptent ce montant et décident de répercuter le prix de revient cité ci-dessus aux communes de Lamillarié, Saint-Genest de Contest et Sieurac, Laboutarié,, Vénès au prorata de leur nombre d'élèves scolarisés à Lombers, calculé sur le nombre d'enfants présents à la rentrée scolaire de 2016. La liste des élèves par commune sera jointe au titre de recette édité à cette occasion et une convention signée avec lesdites communes.

Commune	Nbre d'enfant	Cout total
Lamillarié	2	1 911 €
Lombers	129	123 244 €
Sieurac	25	23 885 €
St Genest	1	955 €
Laboutarié	1	955 €
Venes	2	1 911 €

CESSION DU BIEN SECTIONNAIRE «PATUS DE L'OULMIE»

Monsieur ROQUES Claude informe l'Assemblée que selon l'article L 2411-16 du code général des collectivités territoriales il est prévu qu'en l'absence de commission syndicale constituée pour la gestion d'un bien sectionnaire, la vente de ce dernier peut être décidée par le conseil municipal après accord de la majorité des électeurs de la section.

Monsieur ROQUES Claude rappelle que les électeurs ont été convoqués à une réunion en date du 15 décembre 2013, durant laquelle ils ont confirmé et validé les plans de répartition proposés et repris dans le document d'arpentage dressé par la S.C.P Francis OFFROY le 8 août 2017.

Il est donc proposé de solliciter la Préfecture afin d'engager la procédure administrative permettant de procéder à la cession du bien sectionnaire du Patus de l'Oulmié aux riverains de la façon suivante :

- Section G partie A : M. et Mme SIDOBRE Jacques pour une superficie de 85 ca
- Section G partie B : M. et Mme SIDOBRE Jacques pour une superficie de 1a 01 ca
- Section G partie C : M. BARASCUD Guy pour une superficie de 1a 45 ca
- Section G partie D : M. BARASCUD Guy (servitude de passage) pour une superficie de 78 ca
- Section G partie E : M. PRADELLES Jean pour une superficie de 96 ca
- Section G partie F : M. PRADELLES Jean (servitude de passage) pour une superficie de 63 ca
- Section G partie G : M. PRADELLES Jean pour une superficie de 1a 08 ca
- Section G partie Q : M. PRADELLES Jean pour une superficie de 55 ca
- Section G partie H : M. et Mme IMART Didier pour une superficie 1a 23 ca
- Section G partie I : M. et Mme IMART Didier (servitude de passage) pour une superficie de 61 ca
- Section G partie K : M et Mme IMART Didier pour une superficie de 1a 26 ca
- Section G partie T : M. et Mme IMART Didier pour une superficie de 86 ca
- Section G partie L : M. BONSIRVEN Jean-Pierre (servitude de passage) pour une superficie de 25ca
- Section G partie M : M. BONSIRVEN Jean-Pierre pour une superficie de 7a 68 ca
- Section G partie N : M. CORNAC REILLES Raphaël, M CORNAC Pascal, Mme REILLES Alice, Mme CORNAC REILLES Mona pour une superficie de 6a 94 ca
- Section G partie O : M. et Mme PAPON Jean-Marc pour une superficie de 19 a 66 ca
- Section G partie P : Mmes HUGONNEC Martine, Christel, Magali, Roselyne pour une superficie de 1a 40 ca
- Section G partie R : Mme BOUYSSI Maryse pour une superficie de 1ca
- Section G partie S : Mme BOUYSSI Maryse pour une superficie de 1a 92 ca
- Section G partie U : M. et Mme HENRIST Bruno pour une superficie de 60 ca
- Section G partie V : M.et Mme HENRIST Bruno pour une superficie de 88 ca

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire en qualité de représentant des habitants de l'Oulmié à signer l'acte authentique qui sera établi en l'étude de Maître Estelle ARNAUD, notaire à Réalmont (Tarn).
- Fixe le prix de vente des parcelles à 0.50€ le mètre carré
- Indique que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge des habitants du bien sectionnaire de l'Oulmié.

DEL 2017/39		Élus présents	12	Élus représentés	1
Pour	13	Contre	0	Abstention	0

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

ACHAT DU LAVE VAISSELLE POUR LA SALLE DES FETES

Aucune décision n'a été prise concernant l'achat du lave-vaisselle de la salle des fêtes, d'autres devis seront étudiés lors du prochain conseil municipal.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ALARME DE LA POSTE ET DE LA MAIRIE

M. le maire rappelle qu'une consultation a été lancée auprès de différentes entreprises, Monsieur le maire présente les différentes offres de prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise FREZOULS qui a fait la meilleure proposition. Le montant de l'alarme s'élève à 3516€ TTC.

QUESTIONS DIVERSES

FOOT LOISIRS

Une association de football a été créée « Lomers Football Loisir » le 03 mai 2017 qui a pour objet la pratique du football en loisir dans un esprit convivial. Cette association demande la mise à disposition du stade communal et de ses infrastructures les vendredis soir.

Le conseil municipal a donné son avis favorable à l'unanimité.

ECOLE

Les travaux de sécurisation de l'école sont terminés. Ils ont été réalisés durant les vacances d'été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Ainsi fait et délibéré le 27 septembre 2017

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
ROQUES Claude		PONS Kévin	<i>Absent</i>
BASCOUL Sylvie		GAZANIOL Magali	
FABRIÈS Jérôme		MOREL Christophe	
GUERNET Hélène		ENJALBERT Christiane	
ROUQUETTE Mikaël		LLOP Jean-Louis	
LECHEVANTON Marcelle		SERAYSSOL Françoise	
ALBY Jérôme	<i>Absent</i>	CASSAR Bruno	<i>Représenté Par MME SERAYSSOL Françoise</i>
FONTAINE Valérie			

